

DÉCHETS



La collecte et le tri des déchets sont assurés depuis 2016 par la GPSEO.

Retrouvez toutes les infos pratiques sur

[cette page \(https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets\)](https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets)

COMMENT TRIER VOS DÉCHETS ?

Chez vous, vous disposez de **3 bacs** pour la collecte sélective de déchets ménagers :

- **Bac à déchets ordinaires** : pour les aérosols, les conserves, divers détritux alimentaires et ménagers, les emballages aluminium.
- **Bac à emballages ménagers recyclables** : pour les flacons et les bouteilles en plastique, les briques alimentaires, les cartons et les suremballages en carton, le papier, les canettes, les boîtes de conserves.
- **Bac à déchets végétaux** : pour la pelouse, les feuillages, les petits branchages (moins de 1 mètre), les petits fagots... Les végétaux en sac plastique ne sont pas collectés.

Vous pouvez également demander la **mise à disposition de composteurs individuels au Service conteneurs au 0800 40 36 40 (numéro vert)**

APPORTS VOLONTAIRES

Des points d'apport volontaire sont disponibles **dans la Ville** :

- **Des conteneurs à papier** : pour les journaux, les magazines, les prospectus et publicités.
- **Des conteneurs à verre** : pour les pots de bébé, de confiture, les bocaux, les bouteilles de bière, de vin, d'eau.

Attention à ne pas utiliser les conteneurs à verre entre **22h et 7h du matin** pour respecter votre voisinage.

COLLECTES DES DÉCHETS

Depuis le **1er décembre 2021**, plus besoin de vous poser de questions sur les **dates** et la **nature** des collectes de déchets.

Pour simplifier le quotidien des habitants,

[GPS&O\(https://gpseo.fr/\)](https://gpseo.fr/)

met en place un moteur de recherche pour en finir avec ce casse-tête.

Désormais, vous aurez la réponse à toutes vos questions en un clic.

Plus pratique, plus précis et plus intuitif que les traditionnels calendriers papiers, le moteur de recherche dédié aux déchets sur le site

[gpseo.fr\(https://gpseo.fr/\)](https://gpseo.fr/)

, accessible sur PC, tablette ou smartphone, regroupe tous les renseignements utiles concernant la collecte de vos déchets.

Pour l'utiliser, rien de plus simple : il suffit de renseigner **son adresse dans la barre de recherche** afin d'avoir accès à une information complète, personnalisée et actualisée en permanence.

Ce service sur-mesure vous indique les **jours de ramassage** en porte-à-porte par typologie de déchets, à quel moment sortir vos bacs, l'implantation des bornes de collecte et des déchèteries les plus proches de chez vous ainsi que d'autres services spécifiques comme les règles et consignes de tri, des conseils pour le compostage...

Autre avantage, la possibilité de télécharger et **d'imprimer votre calendrier personnalisé** et d'accéder aux différentes démarches en ligne telles le renouvellement de bac, le dépôt exceptionnel en déchèterie ou encore de recevoir des alertes d'actualités.

En résumé, ce nouvel outil offre l'avantage d'être :

+ Moderne : consultable partout et tout le temps en version mobile

+ Souple : une solution qui combine un calendrier numérique avec un calendrier papier

+ Précis : un ciblage à l'adresse, actualisable rapidement

+ Ecologique : moins de papier pour une meilleure préservation des ressources naturelles

Rendez-vous à partir du 1^{er} décembre sur le site de la communauté urbaine

[gpseo.fr\(https://www.gpseo.fr\)](https://www.gpseo.fr/)

pour découvrir le moteur de recherche et tout savoir sur la collecte de vos déchets en 2022.

En complément, **un calendrier simplifié** sera distribué dans votre boîte aux lettres avant la fin de l'année.

Pour toutes vos questions liées à la gestion de vos déchets : n° info déchets 01 30 33 90 00, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

[www.gpseo.fr\(http://www.gpseo.fr\)](http://www.gpseo.fr/)



COLLECTES DES ENCOMBRANTS

Devant chez vous, une collecte est organisée plusieurs fois dans l'année. Référez-vous au calendrier des collectes pour connaître les dates précises en fonction de votre secteur.

Seuls les encombrants des ménages sont collectés : l'électroménager, les canapés, sommiers, matelas, le mobilier et les gros jouets.

Attention : les objets coupants, dangereux ou trop lourd ne seront pas collectés.

Vous avez la possibilité d'aller déposer vos encombrants à la Déchetterie des Closeaux ou à la Déchetterie de la Vaucouleurs. Ne sont pas acceptés les ordures ménagères, les bouteilles de gaz, les produits à base d'amiante, les déchets de soins médicaux à domicile.

<https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/dechets?>

ET N'oubliez pas de recycler !

LES OBJETS EN BON ÉTAT

- Vente en **vide-grenier** ou sur les applications et sites internet dédiés.
- Don à la ressourcerie AptiPrix qui offre une seconde vie aux objets collectés: informations sur **aptima.fr/ressourcerie-aptiprix** ou à des **associations caritatives** (Secours populaire, Emmaüs, le Secours catholique...).

LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES OU ÉLECTRONIQUES

- **Reprise gratuite** par le revendeur en cas de livraison d'un nouvel appareil. En l'absence de livraison, vous pouvez déposer votre vieil équipement chez le revendeur, dans les bacs prévus à cet effet.
- Dépôt des petits appareils électriques (ex: sèche-cheveux) dans les **bacs de collecte accessibles dans les grandes surfaces ou chez les revendeurs** (on peut également y déposer piles et batteries, lampes et néons, cartouches d'imprimante, téléphones portables).

ET LES PRODUITS NON COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE?

Textile, linge, chaussures:

Dépôt dans les bornes de collecte **Le Relais** installés dans la rue ou sur un parking ou dans leur boutique **Ding Fring**: informations au **09 53 11 92 40**.

Des enseignes de prêt-à-porter organisent des opérations ponctuelles de collecte, contre remise d'un chèque cadeau ou d'une réduction à utiliser dans le magasin (Auchan, Camaïeu...).

Trouvez le point d'apport le plus proche sur

[lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr/) (<http://www.lafibredutri.fr/>)

Médicaments et déchets de soins:

À ramener en pharmacie, sans les emballages carton et notices à recycler dans votre bac jaune.

Plus d'informations sur

[dastri.fr](https://www.dastri.fr/). (<https://www.dastri.fr/>)



Que risquez-vous en cas de dépôt sauvage? Jusqu'à 1500 € d'amende.

